



CONSEIL DE LA
TRANSFORMATION
ALIMENTAIRE
DU QUÉBEC

CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2023

Mémoire présenté par

CONSEIL DE LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE DU QUÉBEC
(CTAQ)

1^{er} février 2023

Table des matières

INTRODUCTION	3
Le CTAQ en bref	3
L'impact du secteur de la transformation alimentaire (TA) dans l'économie québécoise.....	3
ÉTAT DE SITUATION : La transformation alimentaire en 2023	5
Comparaison des marges entre secteurs	6
Hausse des tarifs électriques	7
De nouvelles obligations aggravent les marges des transformateurs	8
Écarts de compétitivité	9
Main-d'oeuvre.....	10
LES RECOMMANDATIONS DU CTAQ	13
Faire face à des baisses de marges	13
Renforcer les chaînes d'approvisionnement	14
Reconsidérer les taxes municipales sur les équipements.....	15
Indexation des tarifs hydro-électriques	16
Régionalisation de l'immigration.....	16
Accélérer les processus d'immigration	18
Zone d'innovation.....	19
Un exemple de projet structurant de la zone d'innovation	20
Les vins dans le réseau alimentaire, des retombées économiques en décroissance pour le Québec	21
Une stratégie à long terme en transformation alimentaire.....	23
CONCLUSION	26
ANNEXE	27
Les recommandations du Conseil de la Transformation alimentaire du Québec	27

INTRODUCTION

Le CTAQ en bref

Le Conseil de la transformation alimentaire du Québec, le CTAQ, est le principal regroupement d'entreprises dans le secteur de la transformation alimentaire (TA) au Québec. Il s'agit d'une fédération de treize associations sectorielles comptant plus de 650 membres et qui regroupe 80 % du volume d'affaires d'une industrie de 33,4 milliards de dollars (G\$).

Afin de stimuler la croissance durable de l'industrie, le CTAQ s'emploie à catalyser l'intelligence collective du secteur en appuyant ses parties prenantes, en soutenant l'innovation, en déployant des campagnes de valorisation du secteur de la TA et en offrant du soutien technique et réglementaire à toutes les entreprises membres.

Le CTAQ a pour mission d'orchestrer l'excellence et la croissance durable du secteur de la transformation alimentaire en appuyant ses parties prenantes et en unifiant l'écosystème.

L'impact du secteur de la transformation alimentaire (TA) dans l'économie québécoise

Véritable pilier de l'économie québécoise, la TA est le premier secteur manufacturier en importance au Québec, avec des livraisons manufacturières dépassant les 33,4 G\$ annuels (2021), soit 18 % du secteur manufacturier québécois. Les livraisons sont en constante croissance :

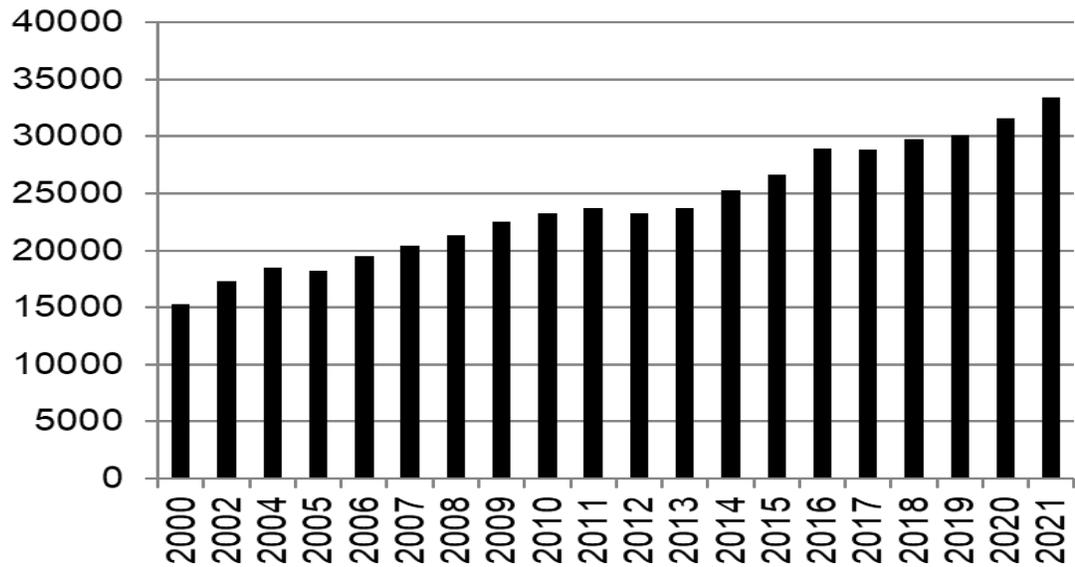


Tableau 1. Croissance des livraisons en TA au Québec (2000-2021)

Source : MAPAQ

Avec plus de 1 800 entreprises réparties sur l'ensemble du territoire québécois dans 2 500 établissements, il s'agit également du premier employeur manufacturier. Le secteur de la TA emploie directement 74 000 personnes dans les entreprises, environ 25 000 dans les entreprises connexes et compte plus de 100 000 emplois indirects et induits, pour un total de plus de 235 000 emplois.

L'industrie de la TA est également le principal débouché commercial pour 67 % de la production agricole québécoise. Par conséquent, son rôle dans l'atteinte des objectifs d'autonomie alimentaire du gouvernement du Québec est crucial.

ÉTAT DE SITUATION : La transformation alimentaire en 2023

L'industrie de la transformation alimentaire fait face à des vents contraires qui se manifestent par une baisse des marges pour le secteur de la fabrication de produits alimentaires et de boissons au cours des trois premiers trimestres de 2022.

En 2022, la situation est encore plus difficile de ce qu'elle était en 2020, en pleine pandémie. En effet, en 2022, après trois trimestres, les marges ont baissé de 6 % (indice à 94) par rapport à 2021 et 2019 (indice 100), à des niveaux inférieurs à la situation de 2020 (indice à 96,9).

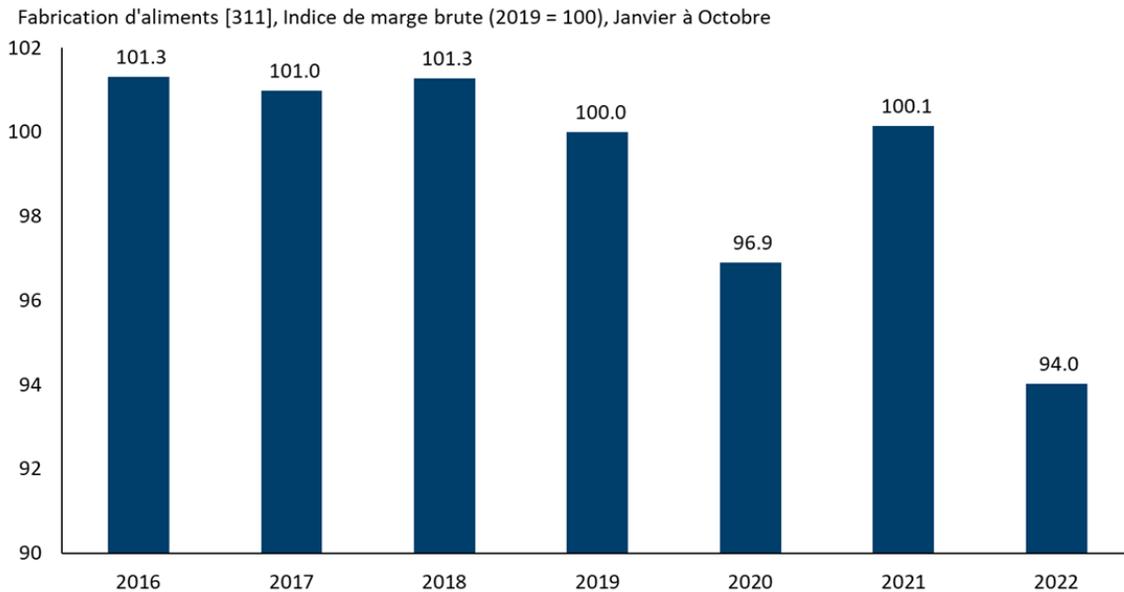
Bien qu'elle ne soit pas nouvelle, cette situation est exacerbée par la présente conjoncture économique marquée par la rareté de main-d'œuvre, la hausse des taux d'intérêt, la hausse du coût des intrants et par une chaîne d'approvisionnement perturbée qui freine les investissements, retarde les livraisons et implique des coûts opérationnels plus élevés.

L'aperçu de la situation macroéconomique au quatrième trimestre de 2022, présenté par Financement agricole Canada (FAC)¹ confirme l'évaluation de la situation présentée dans l'énoncé économique de décembre 2022. Les économies du Canada et du Québec vont ralentir et possiblement subir une décroissance au cours des premiers trimestres de 2023. L'inflation globale demeure élevée, particulièrement l'IPC pour l'alimentation qui dépasse largement la barre du 10 %.

Dans ces conditions, les taux d'intérêt vont demeurer élevés jusqu'à la fin de 2023 ce qui aura un impact direct sur les marges des entreprises et sur leur capacité à investir. FAC prévoit également une hausse des taux à long terme et une baisse des taux à court terme. La situation demeurera perturbée tout au long de l'année 2023.

¹ [Aperçu de la situation macroéconomique au quatrième trimestre de 2022 : ralentissement de l'économie canadienne](#) (FAC, 8 décembre 2022)

Des marges en baisse pour le secteur de la fabrication de produits alimentaires et de boissons après les trois premiers trimestres de 2022

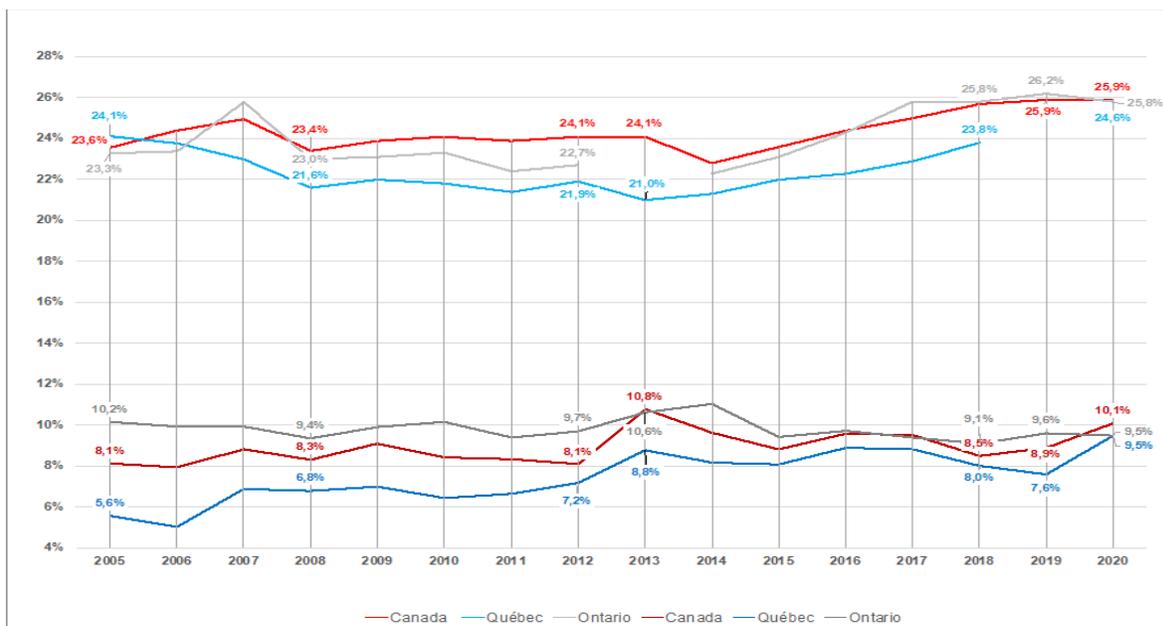


Source : Services économiques FAC, Statistique Canada

Comparaison des marges entre secteurs

Tableau 2. Évolution de la marge brute des supermarchés et autres épiceries (Scian 44511) et de la marge bénéficiaire brute des fabricants d'aliments (Scian 311) de 2004 à 2019, Canada, Québec et Ontario

Les trois courbes du haut sont liées à la situation des supermarchés, les trois courbes du bas à celle des fabricants d'aliments.



Source: Statistique Canada, tableaux 20-100-0035-01, 20-10-0010-01, 20-10-0066-11, 16-10-0038-01 et 16-10-0117-01, compilation effectuée pour le présent rapport.

Ainsi, au cours des quinze dernières années, les marges de profits des supermarchés et des épiciers ainsi que celles des fabricants d'aliments au Québec ont toujours été inférieures à celles de l'Ontario et du reste du Canada.

Pour 2020, on observe que les marges des transformateurs alimentaires se répartissent de façon différente selon la province :

- Canada : 9,5 %
- Québec : 9,5 %
- Ontario : 10,1 %

C'est une situation problématique qui doit s'améliorer si on veut éliminer l'écart de productivité entre le Québec et l'Ontario. Cet écart des marges entre le Québec et le reste du Canada pourrait expliquer le sous-investissement en R-D.

Hausse des tarifs électriques

Le projet de loi 2 du gouvernement du Québec propose de limiter à 3 % l'indexation pour certains tarifs électriques domestiques à partir du 1er avril 2023. Malheureusement, le projet de loi 2 ne limite pas à 3 % les augmentations des tarifs pour les secteurs manufacturier (tarif M) et industriel (tarif L).

Le secteur manufacturier de la transformation alimentaire reste couvert par la loi 34 qui indexe les tarifs d'électricité selon l'inflation. Alors que le tarif L augmenterait de 4,2 % (65 % de 6,4 %), le tarif M serait augmenté selon l'indice des prix à la consommation, soit de 6,4 %.

Le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) prône la robotisation et la numérisation des entreprises manufacturières afin de combler l'écart de compétitivité avec l'Ontario et les États-Unis et ainsi pallier la pénurie de main-d'œuvre. Le coût raisonnable de l'électricité au Québec est un avantage compétitif qui peut placer les industries manufacturières du Québec en position de tête en Amérique du Nord.

Le dépôt du projet de loi 2, qui ne protège pas l'industrie de la transformation alimentaire pourtant déclarée service essentiel pendant la pandémie, vient ajouter une nouvelle hausse à celle des coûts de transport, des emballages, des ingrédients et des matières premières que notre industrie doit absorber en cette période inflationniste.

En l'absence de revue des réels besoins de revenus d'Hydro-Québec, il nous apparaît au minimum essentiel que la hausse du tarif M soit limitée à 3 % pour les entreprises manufacturières et à 2 % (65 % de 3 %) pour le tarif L. Il s'agit d'ailleurs de la proposition que votre propre gouvernement avait faite en juin 2022 dans le projet de loi 43 de la précédente législature qui limitait la hausse des tarifs de tous les clients d'électricité, incluant les PME, sans écartier les clients du tarif M comme le prévoit l'actuel projet de loi 2.

Pour toutes ces raisons, le CTAQ croit qu'il ne devrait pas y avoir de hausses des tarifs d'électricité discriminatoires selon les clientèles visées. Ces hausses vont alimenter une inflation que la Banque du Canada tente de limiter. C'est d'autant plus criant que les tarifs M et L subventionnent déjà les tarifs domestiques.

De nouvelles obligations aggravent les marges des transformateurs

En 2022, la Cour d'appel du Québec a statué que les équipements installés par les locataires de Locoshop, comme les génératrices et les systèmes de refroidissement, font partie de l'immeuble et peuvent donc être assujettis à la taxe foncière².

Le débat portait sur la notion « d'immobilisation par attache d'un bien meuble » au sens de l'article 1 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1). Lorsque

² voir [Décision dans le dossier Locoshop](#)

des équipements sont des meubles « attachés à demeure » à l'immeuble dans lequel ils se trouvent, ils doivent être considérés comme des immeubles qui doivent être portés au rôle d'évaluation foncière.

La Cour d'appel précise : « Il suffit que le bien soit nécessaire pour compléter l'immeuble ou ses composantes, en l'occurrence le plancher surélevé, le plafond suspendu et toutes les installations qui, selon le TAQ (Tribunal administratif du Québec), ont été faites pour aussi longtemps qu'une nouvelle vocation ne sera pas assignée à ces locaux » [...] »

La décision de la Cour d'appel étant finale, elle a donc pour effet de faire doubler ou tripler du jour au lendemain la valeur foncière des immeubles commerciaux touchés et par conséquent, leur compte de taxes, comme le constatent déjà certains propriétaires d'immeubles qui abritent des équipements de toutes sortes³.

Selon les juristes, l'incidence de cette décision du tribunal est majeure. C'est une nouvelle taxation qui peut s'étendre au secteur des télécoms, aux banques, aux épiceries, aux cliniques de radiologie et aux centres dentaires, à toutes les entreprises qui ont investi ou veulent investir dans de l'équipement.

Ce jugement est d'une très grande ampleur pour les entreprises. Ce sont des milliers de dollars qu'ils devront payer aux municipalités chaque année à titre d'impôt foncier, ajouté à ce qu'ils paient déjà.

Écarts de compétitivité

Au cours des dernières années, l'écart de compétitivité entre l'Ontario et le Québec se comble. Selon une étude de l'IREC⁴, le Québec a effectué un « grand rattrapage » dans la robotisation, beaucoup plus rapidement que l'Ontario ou le reste du Canada. Cependant, le Québec demeure en milieu de peloton à l'échelle des pays développés, alors que les investissements au Québec sont estimés à environ 94 000 \$US de PIB par emploi dans ce secteur. En date de 2019, le Québec se situait au pair avec l'Ontario et le Canada, mais en retard sur les États-Unis (133 000 \$US).

Le constat de l'IREC est que l'une des caractéristiques économiques du manufacturier québécois portant probablement le plus à conséquence en termes d'innovation et, ultimement, de maturité technologique, est que, dans la majorité de ces sous-secteurs, les dépenses en R-D engagées par les entreprises sont,

³ voir [Décision de la Cour d'appel - Beauregard](#)

⁴ [Étude comparative du secteur manufacturier québécois et de son niveau de maturité technologique face à ses principaux concurrents et partenaires économiques et commerciaux](#) (IREC, 2022)

proportionnellement et en moyenne, assez largement inférieures à celles des principaux concurrents et partenaires commerciaux du Québec.

Les dépenses en R-D dans le secteur québécois de la fabrication des aliments semblent avoir suivi une tendance à la baisse au cours des années 2010, passant de près de 9 300 \$US par million \$US de PIB en 2010, à moins de 6 000 \$US en date de 2019. Le Québec se retrouve ainsi, en date de 2019, en queue de peloton à l'échelle internationale.

Le Conseil de l'innovation du Québec confirme ce constat⁵. Selon un sondage, la moitié des entreprises du Québec n'ont pas de projet d'innovation. Les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, le manque de main-d'œuvre et la hausse des coûts semblent les principales raisons de ce choix et de l'absence d'urgence d'innover.

Main-d'oeuvre

Au-delà de toutes ces problématiques, le manque de main-d'œuvre est certainement l'enjeu le plus criant auquel font face toutes les industries, dont celle de la transformation alimentaire.

Les projections de FAC⁶ confirment que le taux de postes vacants, au Canada, va demeurer à plus de 5 % dans le secteur de la transformation alimentaire jusqu'en 2031. L'Institut du Québec⁷ établit que c'est au Québec et en Colombie-Britannique que les taux de postes vacants sont les plus élevés au Canada. Les entreprises de TA sont situées dans les régions du Québec aux prises avec les plus hauts taux de postes vacants : Laurentides (6,9 %), Estrie (6,6 %), Capitale-Nationale (6,5 %) et Montérégie (6,0 %).

Même si le nombre de postes vacants a diminué de 0,4 point au troisième trimestre de 2022 au Québec, passant de 6,2 % à 5,8 %, 232 430 postes ne sont toujours pas comblés, soit un nombre plus élevé que le taux de chômage de 4 %, ou 184 300 chômeurs en décembre 2022.

Dans l'industrie de la transformation alimentaire, le nombre de postes vacants est estimé à plus de 10 % de la main-d'oeuvre totale. Il manquerait actuellement un minimum de 7 500 travailleurs dans les unités de fabrication. Le Québec se trouve donc au-dessus de la moyenne canadienne en matière de pénurie de main-

⁵ [Trop d'entreprises n'ont pas de projets d'innovation](#), La Presse 26 janvier 2023

⁶ [Est-ce que la pénurie de main-d'œuvre va perdurer?](#) (FAC, 27 septembre 2022)

⁷ [Regard sur les postes vacants : Premier répit dans l'augmentation des postes vacants, mais certains restent difficiles à pourvoir](#) (Institut du Québec, 20 décembre 2022)

d'œuvre, ce qui démontre l'urgence d'agir afin de diminuer les répercussions de cet écart.

Le CTAQ a évalué l'impact économique et sociétal d'un déficit de 10 % en disponibilités des travailleurs. Le tableau ci-dessous en présente les résultats : un manque à gagner de 220 M\$ en impôts et 2,3 G\$ en termes de PIB.

Tableau des impacts macroéconomiques totaux (directs+indirects+induits) de combler 7 500 emplois en TA

Impacts macroéconomiques totaux (direct+indirect+induit) de combler 7500 emplois en TA

Multipliateurs	Scénario de base		Ajout de 7 500 emplois		Différence (%)
	Impact au Québec + hors Québec (au Canada)		Impact au Québec + hors Québec (au Canada)	Ajout	
Sorties (production)	\$	51 186 390 172	56 572 465 282	5 386 075 109	10,0 %
Composantes PIB - prix de base	\$	21 900 265 339	24 204 715 284	2 304 449 945	10,0 %
Impôts sur les produits	\$	947 634 575	1 047 349 187	99 714 611	10,0 %
Revenu du travail	\$	11 586 797 885	12 806 015 796	1 219 217 911	10,0 %
Impôts sur la production	\$	1 150 047 395	1 271 060 845	121 013 450	10,0 %
Emplois	TPE	233 747	258 343	24 596	10,0 %

Source : Statistique Canada, Martin L. Cloutier, Méthodologie en annexe

L'apport des travailleurs étrangers temporaires (TET) est essentiel et va le demeurer au cours des prochaines années. Le CTAQ est en liaison constante avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) afin de faciliter le processus d'obtention des travailleurs étrangers temporaires.

Dans ce contexte, le CTAQ demande une simplification des processus et un raccourcissement des délais.

De plus, le CTAQ avance les solutions suivantes :

- La possibilité de remplir les demandes en ligne, et non sur formulaire papier, comme Services Canada l'exigera à partir du 1er avril 2023 pour 100 % des demandes présentées.
- La possibilité de compléter des demandes d'EIMT sans nom. Le Québec est la seule province qui demande de finaliser le recrutement et l'embauche avant de déposer une demande d'EIMT. Cette requête rallonge de 3 à 4

mois les délais avant l'arrivée des TET. Le Québec demeure moins compétitif en ce qui concerne l'attraction des travailleurs.

- Un programme pilote en transformation alimentaire compétitif avec les provinces limitrophes (provinces maritimes et Ontario) qui offrirait la possibilité de demander la résidence permanente après un an d'expérience, au lieu de deux actuellement, et la reconnaissance des diplômes de secondaire 5.

LES RECOMMANDATIONS DU CTAQ

La situation délicate dans laquelle est plongée l'industrie de la transformation alimentaire n'est pas une fatalité et de nombreuses solutions existent pour permettre à notre secteur de s'épanouir.

Dans le cadre des consultations prébudgétaires 2023, le CTAQ invite le gouvernement du Québec et son ministre des Finances à étudier les propositions rassemblées dans plusieurs grandes catégories. Il s'agit de renforcer l'innovation en confirmant une zone d'innovation, du renforcement des chaînes d'approvisionnement, de la régionalisation de l'immigration et de l'accélération de la robotisation et de l'automatisation.

Faire face à des baisses de marges

Même si le Québec comble rapidement son retard sur le plan de la compétitivité, le contexte économique de baisse des marges et de hausse des taux d'intérêt pèse lourdement sur les capacités financières des entreprises. Au cours des dernières années, les entreprises ont investi massivement pour combler la pénurie de main-d'œuvre. Elles se retrouvent en 2023 avec des dettes élevées qui affectent leur santé financière.

Les récentes récoltes ont rempli les entrepôts à pleine capacité, les longs délais des chaînes d'approvisionnement exigent de prévoir des stocks plus élevés en matière première, en emballage et en ingrédients. Les nombreuses hausses de taux en 2022 ont réduit la capacité financière des entreprises, principalement à court terme. Les marges de crédit coûtent cher en intérêt et grèvent les liquidités.

Certaines entreprises qui ont perdu leurs marchés traditionnels avec la fermeture des restaurants et des hôtels pendant la pandémie peinent à retrouver la rentabilité. Déjà, plusieurs entreprises ont disparu et cette situation va aller en s'aggravant. De nombreuses petites, moyennes et même grandes entreprises expriment déjà des difficultés.

Le gouvernement du Québec doit les aider pendant cette période de transition en attendant le retour à des taux d'intérêt plus bas vers 2024 ou 2025.

Recommandation 1

Le CTAQ demande au gouvernement du Québec et à Investissement Québec de mettre en place rapidement des outils de financement à court terme avec des intérêts réduits afin que les entreprises puissent traverser la crise monétaire et financière qui s'annonce en 2023.

Renforcer les chaînes d'approvisionnement

La fluidité des chaînes d'approvisionnement est la clé de voûte du bon fonctionnement de l'industrie agroalimentaire. Cependant, depuis les perturbations de la pandémie de la COVID-19, les blocus ferroviaires et les grèves au Port de Montréal, celles-ci sont mises à rude épreuve par une tempête parfaite qui combine les répercussions croissantes des changements climatiques et les récentes sanctions contre la Russie⁸.

Le Groupe de travail national sur la chaîne d'approvisionnement, qui a déposé son rapport le 6 octobre 2022, a formulé huit recommandations stratégiques à long terme. Bien que les transports soient de juridiction fédérale, le gouvernement du Québec doit s'impliquer dans la modernisation de la logistique, principalement pour désengorger le Port de Montréal et assurer un transport terrestre fluide. Nous pensons qu'il est dans l'intérêt du gouvernement du Québec de veiller à pallier cette problématique qui risque d'entraîner des perturbations dans les approvisionnements alimentaires et d'aggraver l'inflation des aliments à moyen et long terme.

Les méthodes logistiques ont changé depuis la pandémie. D'un just-in-time vers le just-in-case, le constat est qu'il y a un manque d'entrepôt, un manque de camionneurs, un manque de trains pour les transbordements au Québec. De plus, la réglementation portuaire est à revoir, dans une collaboration fédérale-provinciale, afin d'accélérer les flux.

En agissant sur le front de la fluidification des chaînes d'approvisionnement, le gouvernement du Québec permettra à l'industrie de la transformation alimentaire de répondre plus adéquatement aux besoins et à la demande des consommateurs.

Une solution serait une aide à la construction d'entrepôts répartis sur le territoire, de façon à ce que la chaîne d'approvisionnement puisse disposer de zones tampons autour des zones urbaines, permettant ainsi de juguler l'accumulation, et donc éventuellement les pertes, de précieuses marchandises qui ne pourraient être acheminées dans les délais à leurs lieux de distribution.

De plus, la fermeture de trois voies à l'intérieur du pont-tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine vient aggraver une situation déjà chaotique, et ce, pour une période minimale de trois ans. Aucune mesure d'atténuation pour les entreprises n'a été, à notre connaissance, proposée. Pourtant, un sondage interne démontre :

- que 90 % des entreprises sont dans l'obligation de modifier leurs habitudes d'approvisionnement et de logistique (route de livraison, horaires).

⁸ [Rapport final du Groupe de travail national sur la chaîne d'approvisionnement 2022](#) (Ministère des Transports du Canada, 2022)

- que 70 % prévoient déboursier des surcharges (carburants, pénalités de retard aux distributeurs, primes aux camionneurs).

Recommandation 2

Soutenir la construction d'infrastructures comme des entrepôts conventionnels et des entrepôts frigorifiques.

Recommandation 3

Veiller à ce que les infrastructures de transbordement des marchandises puissent être modernisées afin de réduire les délais de livraison.

Reconsidérer les taxes municipales sur les équipements

En 2022, la Cour d'appel du Québec a statué que les équipements installés par les locataires de Locoshop, comme les génératrices et les systèmes de refroidissement, font partie de l'immeuble et peuvent donc être assujettis à la taxe foncière⁹.

Selon les juristes, l'incidence de cette décision du tribunal est majeure. C'est une nouvelle taxation qui peut s'étendre au secteur des télécoms, aux banques, aux épicerie, aux cliniques de radiologie et aux centres dentaires, à toutes les entreprises qui ont investi ou veulent investir dans de l'équipement¹⁰. Ce jugement est d'une très grande ampleur pour les entreprises. Ce sont des milliers de dollars qu'ils devront payer aux municipalités chaque année à titre d'impôt foncier, ajoutant une charge supplémentaire à ce qu'ils paient déjà.

À long terme, cette augmentation de la facture foncière pourrait potentiellement nuire à l'installation des entreprises au Québec. Ce jugement viendra assurément dissuader les entreprises du secteur de la TA à entamer tout projet de modernisation qui pourrait leur permettre d'accélérer la robotisation et l'automatisation de leurs opérations.

Selon le CTAQ, cette situation est profondément incohérente. Alors que le gouvernement du Québec invite les entreprises à se moderniser, les municipalités viennent mettre des bâtons dans les roues des entreprises en alourdissant leur fardeau fiscal et en leur enlevant les liquidités nécessaires pour accélérer et maintenir leur niveau de productivité.

Plusieurs propriétaires et dirigeants d'entreprises mentionnent que le Québec perd de l'attrait au niveau des investissements et devient moins compétitif lorsque

⁹ voir [Décision dans le dossier Locoshop](#)

¹⁰ référence : [Beauregard](#)

vient le temps de moderniser les usines ou les entrepôts frigorifiques. Cette taxation municipale est une menace lorsqu'une entreprise a la possibilité de choisir dans quelle province investir.

Recommandation 4

Le CTAQ demande au gouvernement du Québec une exemption des taxes municipales sur les équipements pour les entreprises de transformation alimentaire, entreprises essentielles pour nourrir la population.

Indexation des tarifs hydro-électriques

Le troisième grand frein à l'automatisation de notre secteur industriel réside dans la récente décision du gouvernement du Québec de hausser les tarifs d'électricité pour les entreprises. Bien que nous comprenions et soutenions la pertinence d'engager le Québec dans la voie de la sobriété, nous pensons que cette mesure aura comme principale conséquence de sanctionner les entreprises faisant le choix de l'électrification.

En effet, la baisse constante des marges bénéficiaires -voir graphique en page 6- pour les entreprises prive ces dernières des liquidités nécessaires à la transition numérique du secteur manufacturier, pourtant encouragées par votre même gouvernement via des programmes tels que *Offensive de transformation numérique*. Bien que ces programmes soient dotés de sommes intéressantes, le débours exigé pour se prévaloir de ces programmes peut s'avérer trop élevé pour des entreprises aux liquidités limitées.

Avec cette hausse des tarifs d'électricité appréhendée et calquée sur le niveau d'inflation, les entreprises perdent tout intérêt à automatiser leurs opérations. Par conséquent, le CTAQ demande au gouvernement de respecter l'esprit du projet de loi 42 formulé avant le déclenchement des élections de 2022 visant à plafonner la hausse des tarifs d'électricité à 3 % pour les entreprises manufacturières.

Recommandation 5

Le CTAQ demande au gouvernement de plafonner à 3 % la hausse de tarifs électriques des entreprises manufacturières.

Régionalisation de l'immigration

Plus de 50 % des emplois de l'industrie de la transformation alimentaire se trouvent dans les régions. L'autre 50 % de ces emplois se situent à Montréal et en

Montérégie. C'est donc une industrie qui a un rôle prédominant dans le développement économique régional surtout si on considère que notre secteur est le premier employeur manufacturier du Québec.

Selon l'étude macroéconomique réalisée par le CTAQ en 2021, des mesures d'impacts économiques totaux devraient être établies et basées sur la distribution des impacts directs du PIB aux prix de base par région, mesures estimées à partir du document dressant le portrait régional du secteur bioalimentaire¹¹.

Ces mesures peuvent donner un aperçu précis des impacts économiques totaux dans les régions du Québec basés sur la ventilation des impacts directs du PIB aux prix de base et des emplois.

Répartition des impacts économiques totaux (directs+indirects+induits) de la fabrication alimentaire par régions administratives au Québec

	PIB aux prix de base	Proportion du QC	EMPLOIS	Proportion du QC
RÉGIONS ADMINISTRATIVES	\$	%	K	%
Bas-Saint-Laurent	354 767 530	2,02%	4 713	2,39%
Saguenay-Lac-Saint-Jean	295 639 609	1,68%	5 499	2,79%
Capitale Nationale	1 354 029 408	7,69%	12 045	6,10%
Mauricie	480 907 097	2,73%	3 928	1,99%
Estrie	319 290 777	1,81%	3 666	1,86%
Montréal	5 270 268 758	29,94%	51 059	25,86%
Outaouais	149 790 735	0,85%	2 618	1,33%
Abitibi-Témiscamingue	137 965 151	0,78%	1 833	0,93%
Côte-Nord et Nord-du-Québec	88 691 883	0,50%	1 047	0,53%
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	195 122 142	1,11%	3 928	1,99%
Chaudière-Appalaches	1 476 227 113	8,39%	16 234	8,22%
Laval	632 668 763	3,59%	8 641	4,38%
Lanaudière	678 000 169	3,85%	9 164	4,64%
Laurentides	930 279 302	5,28%	12 307	6,23%
Montérégie	4 430 652 269	25,17%	48 703	24,67%
Centre-du-Québec	810 052 528	4,60%	12 045	6,10%
TOTAL	17 604 353 232	100,00%	197 429	100,00%

Sur les 200 000 emplois directs et indirects au sein de l'industrie de la TA, 100 000 sont situés en région. Ce sont autant de travailleurs et de familles qui génèrent plus de 8 G\$ du PIB au prix de base, c'est-à-dire la richesse sur laquelle reposent des centaines de petites villes et villages en région.

Ces régions ont besoin de main-d'œuvre pour soutenir et maintenir les emplois et les investissements chez eux. Face à cette pénurie, la régionalisation de l'immigration est une solution qui doit être priorisée par le gouvernement du Québec. Des organismes de régionalisation des immigrants existent. Malheureusement, leur financement dépend du ministre de l'Immigration (MIFI) et les montants alloués divergent selon la région.

¹¹ [Profil sectoriel de l'industrie bioalimentaire au Québec 2021](#)

Le financement proposé pour le volet du programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration, en 2022-2023, est de 400 \$ par personnes rencontrées. Considérant qu'il y a environ 150 000 travailleurs étrangers temporaires (TET) au Québec et que 50 000 immigrants permanents sont accueillis annuellement, l'accompagnateur en région ne peut pas accueillir l'immigrant, lui trouver un logement, une école pour les enfants et un médecin avec une enveloppe de 400 \$.

Depuis le 1er janvier 2023, les conjoints et les enfants de ces TET peuvent accompagner les travailleurs qui ont trouvé un emploi au Québec. Ce changement réglementaire du fédéral va aggraver la pénurie de logements et les besoins en services sociaux en région.

Face à ce nouveau contexte, le gouvernement du Québec devrait envisager de doubler l'enveloppe prévue pour l'intégration des immigrants, temporaires ou permanents, en région.

Dans l'étude des crédits 2021-2022, le budget total pour le Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration est en baisse de 3 M\$, soit un total de 57 M\$. Le gouvernement du Québec devrait pouvoir ajouter plusieurs millions de dollars dans ce programme afin de faire face à une demande croissante.

Les entreprises sont responsables de fournir un logement aux TET. Le CTAQ demande au gouvernement du Québec d'aider financièrement les entreprises pour l'aménagement de plus de logements et un délai pour la préparation et l'accueil de ces familles.

Recommandation 6

Le CTAQ demande au gouvernement du Québec de stimuler les investissements en région dans les infrastructures et de **doubler le financement**, par le MIFI, des services d'intégration des immigrants travailleurs et d'en assurer la coordination afin que les services habituels aux citoyens – santé, éducation, logement – précèdent l'arrivée de la main-d'œuvre dont le Québec a besoin.

Accélérer les processus d'immigration

Services Canada exigera, dès le 1er avril 2023, que 100 % des demandes d'EIMT pour l'accès aux travailleurs étrangers temporaires soient présentées en ligne. Sans exception. Par contre, le MIFI accepte uniquement les demandes d'immigration en format papier, ce qui retarde considérablement le processus.

Le Québec est la seule province au Canada qui exige aux entreprises d'embaucher les TET avant de déposer les demandes d'EIMT. Cette obligation retarde de 3 à 4

mois l'arrivée des TET. Les autres provinces permettent l'embauche des TET pendant que Services Canada analyse les demandes d'EIMT.

Recommandation 7

Le CTAQ demande au gouvernement du Québec de financer la transition numérique du MIFI afin d'arrimer les processus du Québec avec ceux numérisés du gouvernement fédéral, dès le 1^{er} avril 2023, et d'accélérer les délais de traitement de demandes.

Le 28 décembre 2022, la ministre de l'Immigration du Québec annonçait que le programme pilote d'immigration permanente pour des travailleurs de la transformation alimentaire est prolongé pour la période 2022-2023. 600 travailleurs étrangers temporaires ont la possibilité de déposer une demande d'ici le 31 octobre 2023.

Après vérification auprès du ministère de l'Immigration (MIFI), seules 28 demandes ont été déposées en 2022. En effet, les immigrants temporaires préfèrent déposer une demande d'immigration permanente en Ontario et dans les provinces de l'Atlantique.

Les critères d'accès à l'immigration permanente sont plus sévères au Québec que dans les provinces limitrophes. L'expérience exigée est de 24 mois au lieu de 12 mois, et un diplôme de 5e secondaire est requis.

Recommandation 8

Le CTAQ demande au gouvernement du Québec et au MIFI de modifier les critères d'accès à la résidence permanente, pour le programme pilote, en acceptant une expérience de douze mois au Québec et la reconnaissance des diplômes du pays d'origine sans exiger l'équivalence de 5e secondaire.

Zone d'innovation

La filière de la transformation agroalimentaire a un poids considérable dans l'économie du Québec. Or, elle est aussi l'un des secteurs les plus vulnérables aux aléas de l'économie mondiale car elle fait face à l'arrivée sur nos marchés de nombreux produits importés, appuyée par de nouveaux accords commerciaux internationaux et la concurrence des pays émergents.

Ce faisant, afin de demeurer compétitive, l'industrie doit être en mesure de répondre à plusieurs défis, tendances et enjeux. Parmi eux se trouvent, la volonté

du consommateur d'obtenir des produits locaux et plus sains, la nécessité de trouver de nouveaux marchés et débouchés pour ses produits, d'éviter les congestions dans les chaînes d'approvisionnement et de production, et, bien sûr, d'augmenter sa productivité afin de pallier ainsi aux difficultés liées à l'accès à la main-d'œuvre. Le CTAQ est convaincu que c'est par l'innovation que nous parviendrons à relever ces différents défis.

Dans ce contexte, le CTAQ, accompagné de plusieurs grandes entreprises et PME, affirme et soutient l'importance de la désignation de Saint-Hyacinthe, par votre gouvernement, comme zone d'innovation en transformation alimentaire.

Nous croyons que l'écosystème d'affaires et d'innovation en transformation des aliments déjà en place à Saint-Hyacinthe et la reconnaissance dont ce pôle et ses institutions bénéficient aux niveaux national et international, en font le site le plus fertile pour le succès de ce projet.

La présence de l'Université de Montréal et de sa Faculté de médecine vétérinaire, du Cégep de Saint-Hyacinthe, de l'Institut de technologie agricole du Québec (ITAQ), du Centre de recherche et de développement (CRD) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada à Saint-Hyacinthe, de Cintech, de Transform'Action, de plusieurs centres de recherche et de petites, moyennes et grandes entreprises en transformation alimentaire, font de Saint-Hyacinthe le cœur de l'innovation agroalimentaire au Québec.

Le projet déposé en ce sens permettra l'émergence de différents projets collaboratifs voués aux nombreux défis technologiques de notre industrie. Déjà, plusieurs entreprises ont pris des engagements sur des montants à consacrer sur ce type de projet dans le cadre des activités à venir de la Zone.

Un exemple de projet structurant de la zone d'innovation

Un projet structurant pour la transformation alimentaire consiste en la dotation d'une plateforme d'industrialisation mise à la disposition des industriels, comprenant différents types d'applications, modulaire et de capacité suffisante pour permettre des tests de marché ou des lancements de produits. Ce levier à l'industrialisation serait une réponse à l'un des freins identifiés en matière d'innovation.

Beaucoup d'investissements sont faits pour supporter la recherche et le développement, mais une étape critique pour sa valorisation reste la mise à l'échelle. En effet, l'industrialisation de l'innovation est synonyme de risque, particulièrement lorsqu'elle implique de fortes dépenses en équipement industriel. C'est une réalité auquel font face les PME comme les plus grandes entreprises. Réduire ce risque financier permettrait à plus d'innovations de voir le jour sur les marchés et d'en exploiter tout le potentiel.

Ce type d'installation pourrait par ailleurs attirer des fabricants d'équipements, que ce soit pour faire découvrir leurs solutions en condition réelle, ou encore pour tester des innovations techniques. S'il est vrai que certains équipements sont très spécialisés par filière, d'autres, comme ceux utilisés pour l'emballage et le conditionnement, sont souvent multisecteurs. L'emballage représente d'ailleurs une composante majeure en matière d'innovation (attractivité, durée de vie, impact environnemental, praticité, etc.) C'est un créneau multisecteur sous-exploité dans lequel la zone innovation pourrait jouer un rôle clé.

Enfin, cet environnement serait idéal pour la création de programmes de recherche et de formations appliquées dans le domaine de l'emballage. Ce domaine a de grands besoins représentant des opportunités nombreuses, mais où la main-d'œuvre qualifiée est limitée.

Le projet est donc de fournir et de partager des ressources requises à l'industrialisation dans le secteur de la transformation alimentaire afin que celui-ci réalise son plein potentiel en matière d'innovation, crée des opportunités de synergie avec des équipementiers et offre un environnement idéal pour la formation de la main-d'œuvre.

Cette zone d'innovation impliquera l'ensemble des joueurs de la filière, qu'ils soient privés ou institutionnels, vers un objectif commun, celui de propulser la croissance de l'industrie de la transformation agroalimentaire québécoise en la positionnant comme l'une des plus innovantes au monde.

La Technopole de Saint-Hyacinthe est dans l'attente de la labellisation de l'écosystème d'innovation agroalimentaire maskoutain et de l'obtention de fonds pour l'embauche d'un chef de projet.

Recommandation 9

Confirmer la désignation de Saint-Hyacinthe à titre de zone d'innovation pour l'industrie de la transformation alimentaire, au cours du premier semestre de 2023.

Les vins dans le réseau alimentation, des retombées économiques en décroissance pour le Québec

La Société des alcools du Québec (SAQ) est un monopole offrant différents canaux de commercialisation des vins au Québec. En plus de ses propres succursales et son site Web transactionnel, la société d'État peut compter sur les détaillants en alimentation afin d'offrir des vins qui proviennent de partout dans le monde, et embouteillés au Québec.

En 2015, cette industrie représentait près de 80 millions de bouteilles de vin distribuées annuellement, 625 millions de dollars de ventes au détail, en plus de générer plus de 200 millions de dollars de recettes pour la province.

Depuis 2017, le réseau Alimentation de la société d'État connaît une décroissance. Cette situation, en plus d'impacter le dividende versé au gouvernement, engendre un coût économique important pour les embouteilleurs de vins établis au Québec qui distribuent majoritairement dans les épicerie de la province.

Différents enjeux viennent contrecarrer la croissance de ce réseau :

1. Manque de valorisation des vins embouteillés au Québec

Les vins disponibles en épicerie sont confrontés à de nombreux préjugés. Outre le prix, il semble indéniable qu'une stratégie de valorisation entre les différents partenaires doit être mise en place. Crédibiliser le réseau en utilisant le logo SAQ Alimentation est d'ailleurs une avenue à privilégier.

2. Déséquilibre de prix entre les réseaux de la SAQ

De par la nature même de la structure de prix entre les réseaux de commercialisation de la SAQ, le vin est systématiquement plus cher en alimentation. En effet, une réduction de l'équivalent de 1,40 \$ (en 2017) sur les produits courants engendre un déséquilibre entre un vin en succursale SAQ et un vin d'épicerie. À titre d'exemple, si le même produit était vendu dans les deux réseaux, il serait, avant même la marge du détaillant, plus cher en épicerie. C'est pourtant le même produit qui transige par un même monopole.

Évidemment, à tout ça vient s'ajouter une seconde majoration, soit celle du détaillant. Le produit est donc majoré une fois par la SAQ, puis une autre fois par le détaillant.

3. Fenêtres limitées de hausse de prix pour le réseau Alimentation

Avec le contexte économique actuel, la SAQ se doit de considérer la réalité d'affaires de ses partenaires et leur permettre des plages supplémentaires de hausse de prix, soit minimalement une par trimestre. Cette façon de procéder serait alignée avec les bonnes pratiques d'affaires dans le réseau de l'Alimentation et offrirait davantage de souplesse aux embouteilleurs qui doivent assumer toutes les hausses de coût sévissant sur la chaîne d'approvisionnement. La SAQ ne montre actuellement aucune flexibilité sur ce point alors que le contexte est difficile pour les fournisseurs de vins qui doivent transiger avec toutes les parties impliquées, du vin lui-même, jusqu'à la bouteille, en passant par le transport.

4. Pas de plan de contingence pour les grèves en entrepôt

La dernière grève dans l'entrepôt SAQ a privé le réseau Alimentation de plusieurs produits, ce qui a entraîné de nombreuses pertes de vente pour les embouteilleurs et la société d'État. En effet, la SAQ favorisait son site en ligne ainsi que ses

tablettes. Avec la réglementation en place et l'absence de plan de contingence, aucun plan B n'a pu être mis en place.

Recommandation 10

10.1 Octroyer un mandat économique et de valorisation des produits locaux à la SAQ afin que les prises de décisions commerciales soient non seulement rentables pour la province, mais aussi durables pour les embouteilleurs installés ici, au Québec.

10.2 Appliquer la réduction de l'équivalent de 1,40 \$ aux produits disponibles dans le réseau Alimentation.

10.3 Permettre quatre fenêtres de hausses de prix par année pour le réseau Alimentation, soit une par trimestre.

10.4 Établir un plan de contingence pour assurer un approvisionnement du réseau Alimentation et alléger la réglementation afin de permettre une livraison par une tierce partie chez les détaillants (en cas de grève ou autre situation anormale).

Une stratégie à long terme en transformation alimentaire

Le CTAQ croit fermement que l'automatisation, la robotisation et la numérisation de l'industrie pourront contribuer à combler un grand nombre de besoins. Bien que tous les processus ne puissent être remplacés par la technologie, le virage numérique 4.0 s'avère une avenue nécessaire, pour la prochaine décennie. Évidemment, cette transition ne pourra se réaliser qu'à fort prix et nécessitera l'engagement soutenu des pouvoirs publics.

En 2021, le gouvernement du Québec mettait en place l'Offensive de transformation numérique (OTN). Bien que ce programme ne permette pas aux entreprises de procéder à des investissements en équipements, OTN est un bon point de départ. Toutefois, malgré ces premières initiatives, force est de constater que les programmes gouvernementaux actuels ne suffisent pas à combler les besoins grandissants et changeants des entreprises. La complexité des programmes du Québec et du gouvernement fédéral incite plusieurs entreprises à ne pas se prévaloir de ces programmes de crainte d'y consacrer des ressources en temps et en main-d'œuvre qui dépassent leurs capacités.

Compte tenu du rôle que joue notre industrie dans l'économie de la province et de sa contribution aux efforts gouvernementaux visant à assurer l'autonomie alimentaire du Québec, nous croyons que le gouvernement aurait tout intérêt à mettre en place une véritable *Stratégie à long terme en transformation alimentaire*.

À l'image de celles qui existent dans les domaines de l'aéronautique, du jeu vidéo et des sciences de la vie, la Stratégie à long terme en transformation alimentaire serait spécifiquement conçue pour répondre aux besoins de l'industrie et pour faciliter la réalisation des objectifs gouvernementaux en matière d'autonomie alimentaire, de main-d'œuvre et de transformation numérique. Elle viendrait préciser les moyens et les actions de notre secteur manufacturier en ligne avec la Politique bioalimentaire qui définit les objectifs de la filière bioalimentaire du champ à l'assiette.

Selon nos évaluations, une enveloppe de 100 M\$ par an sur dix ans permettrait à l'industrie d'augmenter considérablement sa productivité et d'atteindre les objectifs fixés par la Politique bioalimentaire, la préparant ainsi à relever les défis de demain. Cette somme allouée serait répartie de la manière suivante :

- Près de 55 % seraient investis dans des équipements de robotisation. Les investissements dans la transition numérique 4.0 sont coûteux, mais dans un contexte où les marges diminuent sans cesse, ces équipements sont essentiels pour assurer l'augmentation de la plus-value des produits de la TA et pour permettre à l'industrie de rattraper le retard technologique qu'elle accuse par rapport à ses voisins.
- 15 % de cette enveloppe servirait à accélérer la transformation numérique de l'industrie par l'achat de logiciels et de nouveaux services informatiques.
- 30 % de l'enveloppe serait investi dans le développement des produits, le développement durable (conditionnement, emballage, écoconception) ainsi que dans la mise en place de programmes consacrés à l'exportation.

Dans le tableau ci-dessous, nous pouvons constater les effets multiplicateurs que pourrait avoir un investissement de 100 M\$ dans l'industrie de la TA du Québec. Ainsi, pour chaque 100 M\$ investi par le gouvernement du Québec, l'industrie de la TA produirait jusqu'à 196 M\$ de livraisons manufacturières et 60 M\$ en salaires additionnels. Les impôts supplémentaires générés par les 924 emplois créés sont estimés à 9,1 M\$.

L'impact d'un tel investissement sur le PIB se situe à près de 100 M\$ sur l'économie québécoise. En période de ralentissement économique, un ratio de 1\$ investi pour 1\$ de PIB créé est rassurant.

Impacts macroéconomiques totaux (direct+indirect+induit) de 100 M\$ (investissement) en TA (productivité)

Multiplicateurs		Impacts au Québec seulement	Impact au Québec + hors Québec (au Canada)
Sorties (production)	\$	168 144 095	196 238 559
Composantes PIB - prix de base	\$	82 672 077	96 031 853
Impôts sur les produits	\$	3 853 831	4 473 953
Revenu du travail	\$	52 870 908	60 318 177
Impôts sur la production	\$	4 087 683	4 623 242
Emplois	TPE	806	924

Source – Statistique Canada, Martin L. Cloutier, Méthodologie en annexe

Recommandation 11

Mettre en place une *Stratégie à long terme en transformation alimentaire* et y investir 100 M\$ par année pendant 10 ans afin d'assurer le financement récurrent de la robotisation des usines, du virage numérique et combler l'écart en innovation avec les autres pôles économiques en Amérique du Nord.

CONCLUSION

Au cours des dernières années, les entreprises de transformation des aliments du Québec ont vécu de nombreuses épreuves qui ont affecté directement leurs chaînes d'approvisionnement : grève au CN (2019), blocus ferroviaires (2020), grèves au Port de Montréal (2020 et 2021), pandémie (2020 à 2023), fermeture du Pont Ambassadeur (janvier 2022).

Pendant les confinements, les entreprises en transformation alimentaire ont perdu leurs marchés HRI (hôtels, restaurants, institutions) qui représentaient 38 % des ventes de l'industrie. Celle-ci a fait preuve d'une grande résilience.

L'inflation et la hausse du coût des intrants, de la main-d'œuvre et des ingrédients grèvent les marges et affectent la profitabilité des entreprises.

De plus, entre le 1er novembre et le 1er février de chaque année, toute hausse de coût est refusée par les acheteurs (les distributeurs). Et pour la première fois, le nombre de marques québécoises dans les magasins est en baisse en 2002 comparé à 2021 et 2020.

Nos entreprises ont besoin d'être aidées. Outre des facilités de crédit pour faire face aux obligations et à la hausse des taux d'intérêt à court terme, le gouvernement du Québec doit accélérer l'allégement réglementaire et simplifier l'accès aux aides gouvernementales. Il n'est pas normal que des entrepreneurs refusent de demander des aides gouvernementales par peur des délais et des contraintes administratives en période de pénurie de main-d'œuvre.

Nous espérons avoir su démontrer la nécessité de supporter une industrie qui a prouvé sa résilience pendant les années de pandémie alors que les entreprises de l'industrie de la transformation alimentaire ont assuré un approvisionnement régulier pour nourrir la population.

Ces recommandations ne se limitent pas à une aide supplémentaire ponctuelle. Il est impératif que le gouvernement accorde l'attention, l'aide financière et l'incitation aux investissements importants nécessaires pour permettre à l'industrie de la transformation alimentaire d'évoluer vers l'industrie 4.0 de façon définitive et d'assurer ainsi notre autonomie alimentaire, des coûts abordables pour la population, et des aliments sains, nutritifs, fait à partir d'ingrédients du Québec.

ANNEXE

Les recommandations du Conseil de la Transformation alimentaire du Québec

Recommandation 1

Le CTAQ demande au gouvernement du Québec et à Investissement Québec de mettre en place rapidement des outils de financement à court terme avec des intérêts réduits afin que les entreprises puissent traverser la crise monétaire et financière qui s'annonce en 2023.

Recommandation 2

Soutenir la construction d'infrastructures comme des entrepôts conventionnels et des entrepôts frigorifiques.

Recommandation 3

Veiller à ce que les infrastructures de transbordement des marchandises puissent être modernisées afin de réduire les délais de livraison.

Recommandation 4

Le CTAQ demande au gouvernement du Québec une exemption des taxes municipales sur les équipements pour les entreprises de transformation alimentaire, entreprises essentielles pour nourrir la population.

Recommandation 5

Le CTAQ demande au gouvernement de plafonner à 3 % la hausse de tarifs électriques des entreprises manufacturières.

Recommandation 6

Le CTAQ demande au gouvernement du Québec de stimuler les investissements en région dans les infrastructures et de **doubler le financement**, par le MIFI, des services d'intégration des immigrants travailleurs et d'en assurer la coordination afin que les services habituels aux citoyens – santé, éducation, logement – précèdent l'arrivée de la main-d'œuvre dont le Québec a besoin.

Recommandation 7

Le CTAQ demande au gouvernement du Québec de financer la transition numérique du MIFI afin d'arrimer les processus du Québec avec ceux numérisés du gouvernement fédéral, dès le 1^{er} avril 2023, et d'accélérer les délais de traitement de demandes.

Recommandation 8

Le CTAQ demande au gouvernement du Québec et au MIFI de modifier les critères d'accès à la résidence permanente, pour le programme pilote, en acceptant une expérience de douze mois au Québec et la reconnaissance des diplômes du pays d'origine sans exiger l'équivalence de secondaire 5.

Recommandation 9

Confirmer la désignation de Saint-Hyacinthe à titre de zone d'innovation pour l'industrie de la transformation alimentaire, au cours du premier semestre de 2023.

Recommandation 10

10.1 Octroyer un mandat économique et de valorisation des produits locaux à la SAQ afin que les prises de décisions commerciales soient non seulement rentables pour la province, mais aussi durables pour les embouteilleurs installés ici, au Québec.

10.2 Appliquer la réduction de l'équivalent de 1,40 \$ aux produits disponibles dans le réseau Alimentation.

10.3 Permettre quatre fenêtres de hausses de prix par année pour le réseau Alimentation, soit une par trimestre.

10.4 Établir un plan de contingence pour assurer un approvisionnement du réseau Alimentation et alléger la réglementation afin de permettre une livraison par une tierce partie chez les détaillants (en cas de grève ou autre situation anormale).

Recommandation 11

Mettre en place une *Stratégie à long terme en transformation alimentaire* et y investir 100 M\$ par année pendant 10 ans afin d'assurer le financement récurrent de la robotisation des usines, du virage numérique et combler l'écart en innovation avec les autres pôles économiques en Amérique du Nord.